



Bruxelles, le 4 mai 2005

NOTE DE PRESSE ¹

CONSEIL COMPETITIVITE

Bruxelles, le 10 mai 2005

Le Conseil débutera à 15h00 sous la présidence de M. Jeannot KRECKÉ, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur du Luxembourg.

Le Conseil abordera deux points étroitement liés à la "Stratégie de Lisbonne": en premier lieu, il discutera des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi en vue de se mettre d'accord sur des orientations et ensuite, il tiendra un échange de vues sur le Programme pour la compétitivité et l'innovation (2007-2013) proposé par la Commission.

Sous divers, la Commission informera le Conseil sur la situation du secteur du textile ainsi que sur l'état des négociations internationales du projet ITER et de la mise en œuvre du calendrier pour l'aboutissement de ces négociations.

La Présidence tiendra une conférence de presse à l'issue des travaux du Conseil aux alentours de 18h00.

¹ Cette note n'engage que le Service de Presse.

➤ ***Suivi de la stratégie de Lisbonne - lignes directrices intégrées***

Sur base d'un questionnaire préparé par la Présidence, le Conseil tiendra un débat d'orientation sur les recommandations de la Commission relatives au volet micro-économique des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi.

Les lignes directrices intégrées (LDI) englobent les grandes orientations de politique économique (GOPE) et les lignes directrices pour l'emploi (LDE) qui devront être adoptées formellement par les Conseils Ecofin et Epsco respectivement. Elles seront ensuite endossées par le Conseil européen des 16 et 17 juin prochains².

Le Conseil Compétitivité focalisera ses travaux sur les aspects micro-économiques des LDI et, en particulier, sur les lignes directrices suivantes:

Lignes directrices microéconomiques

- Développer et approfondir le marché intérieur.
- Assurer l'ouverture et la compétitivité des marchés.
- Rendre l'environnement des entreprises plus attrayant.
- Encourager une culture plus entrepreneuriale et créer un environnement favorable aux PME.
- Étendre et améliorer les infrastructures européennes et achever les projets transfrontaliers prioritaires approuvés.
- Accroître et améliorer les investissements dans la recherche-développement.
- Faciliter l'innovation et l'adoption des TIC.
- Encourager l'utilisation durable des ressources et renforcer les synergies entre la protection de l'environnement et la croissance.
- Contribuer à la création d'une base industrielle solide.

La Présidence a proposé de structurer le débat autour des trois questions suivantes:

- a) Les ministres pensent-ils que le volet micro-économique des lignes directrices intégrées constitue une base adéquate pour l'élaboration de programmes nationaux de réforme susceptibles de générer de la croissance et de l'emploi?
- b) Il a été jugé vital pour l'avenir de l'économie européenne de procéder à des changements structurels afin de répondre au défi de la mondialisation. Les ministres estiment-ils que cet aspect pourrait être mieux pris en compte dans les lignes directrices?

² Sur base des lignes directrices intégrées, les Etats membres établiront sous leur responsabilité des "programmes nationaux de réforme" répondant à leurs besoins et leur situation spécifique. Ces programmes feront l'objet d'une consultation avec toutes les parties prenantes au niveau régional et national, y compris les instances parlementaires selon les procédures propres à chaque Etat membre. Les lignes directrices - comme les programmes nationaux qui vont en découler - seront établies pour trois ans afin d'offrir la stabilité nécessaire à la mise en œuvre. Elles pourront être, le cas échéant, adaptées chaque année conformément aux règles du Traité. Par ailleurs, les programmes nationaux pourront être modifiés selon les nécessités politiques internes.

c) Comment le Conseil voit-il son rôle dans la mise en œuvre de la relance de la stratégie de Lisbonne en liaison avec les programmes nationaux de réforme?

➤ **Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007-2013)**

Le Conseil tiendra un échange de vues structuré sur la proposition de décision de la Commission relative au Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007-2013).

En mars 2005, le Conseil européen a demandé au nouveau programme communautaire pour la compétitivité et l'innovation de "*donner une forte impulsion à l'innovation dans toute l'Union européenne en prévoyant un nouveau dispositif de financement des PME innovantes à haut potentiel de croissance, en rationalisant et renforçant le réseau de soutien technique à l'innovation dans les entreprises et en appuyant le développement de pôles régionaux et de réseaux européens pour l'innovation*".

Le Conseil européen a également souligné l'importance de l'utilisation efficiente des énergies et la nécessité d'encourager les éco-innovations et les technologies environnementales, notamment dans les secteurs de l'énergie et des transports, avec une attention particulière portée aux PME, et de créer une société de l'information inclusive basée sur la généralisation des technologies de l'information et de la communication dans les services publics, les PME et les ménages.

En réponse à ces demandes, la Commission a présenté ce Programme qui regroupe des programmes spécifiques déjà existants et introduit des actions nouvelles. La Commission propose une enveloppe financière totale de plus de 4 milliards € pour la période 2007-2013.

Les trois programmes spécifiques couverts par ce Programme sont:

- 1) Programme pour l'Entrepreneuriat et l'Innovation: celui-ci recouvre le programme multi annuel sur les entreprises et l'entrepreneuriat ainsi que certains éléments du Programme LIFE de l'Environnement. Il y a également quelques actions développées jusqu'à maintenant par les Programmes cadres de Recherche précédents. La Commission propose de destiner 2. 631 millions € à ce programme.
- 2) Programme "ICT Policy Support": ce pilier continuera à réaliser les objectifs des programmes e-TEN, Modinis, e-Content en accord avec la nouvelle stratégie i2010 (European Information Society 2010) qui sera annoncée en mai 2005. Le montant proposé par la Commission pour la mise en œuvre de ce programme est de 802 millions €.
- 3) Programme "Energie Intelligente pour l'Europe": ce programme vise à soutenir le développement des technologies de l'environnement, notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports, l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelable. La Commission propose un montant de 780 millions € pour financer ce programme.

Les éléments nouveaux proposés par la Commission sont les suivants:

- un instrument de capital-risque pour les entreprises innovatrices à forte croissance (GIF2);
- la titrisation du portefeuille des créances des banques sur les PME qui permettra d'accroître la capacité de prêts aux PME des banques de petite taille et régionales (facilitation du financement de proximité);

- le renforcement du rôle des réseaux d'innovation et de soutien des entreprises (les centres Euro Info et les centres de relais qui seront développés pour offrir des guichets uniques de services aux PME et à l'innovation);
- un programme de soutien à la coopération entre les programmes nationaux et régionaux pour les activités d'innovation;
- des démonstrateurs de solutions technologiques et organisationnelles pour les services européens des TIC; et
- un programme de jumelage pour les responsables politiques nationaux et régionaux visant à favoriser l'échange des bonnes pratiques.

La Présidence propose aux délégations d'examiner les trois questions suivantes:

- 1) La proposition de programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité répond-elle aux demandes formulées par le Conseil européen dans ses conclusions de mars 2005?
- 2) Les ministres soutiennent-ils la structure globale d'un programme-cadre organisé en trois domaines spécifiques comme un moyen d'optimiser les synergies?
- 3) Les objectifs, les domaines d'action et les instruments de mise en œuvre du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité sont-ils appropriés? Leur manque-t-il quoi que ce soit ou comportent-ils des éléments inutiles?

Il est entendu que ces questions seront examinées sans préjudice des discussions qui porteront sur les futures perspectives financières.

*
* *

Sous divers, le Conseil prendra note de l'information que lui sera donnée par la Commission concernant, d'une part, la situation du secteur du textile et, d'autre part, l'état sur l'état des négociations internationales du projet ITER ainsi que de la mise en œuvre du calendrier pour l'aboutissement de ces négociations
